

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 mars 2017

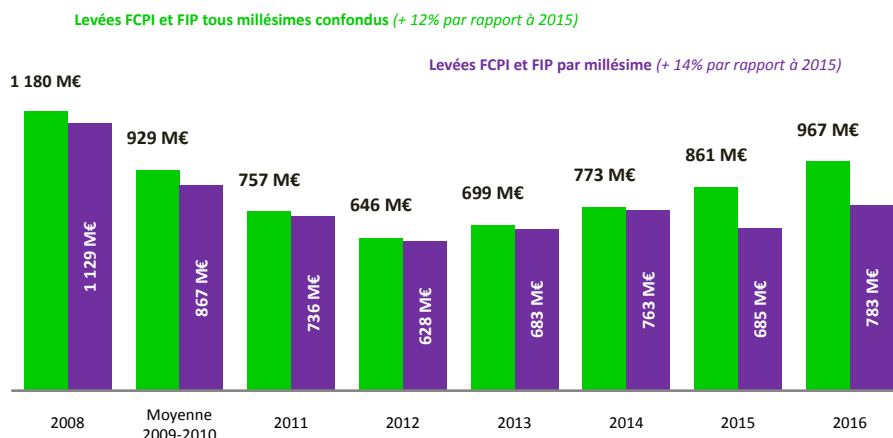
Levée de capitaux par les FCPI et les FIP en 2016

Indispensables au financement des entreprises innovantes et de proximité, les FCPI et les FIP enregistrent une reprise continue depuis 4 ans avec 967 millions € levés en 2016 auprès de 114.000 souscripteurs particuliers

L'AFG (Association Française de la Gestion financière) et l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) publient ce jour les résultats de l'enquête annuelle AFIC-AFG sur le niveau et la nature de la collecte réalisée par les gestionnaires de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et de FIP (fonds d'investissement de proximité), instruments dédiés au financement des entreprises innovantes et des PME régionales.

La levée de capitaux réalisée en 2016 est calculée tous millésimes (année de création du FIP ou du FCPI) confondus.

1/ La collecte est en progression : 967 millions € en 2016



Collecte globale

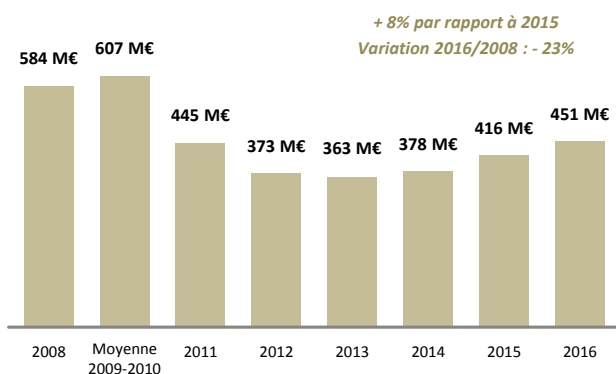
La collecte globale 2016 s'élève à 967 millions € contre 861 millions € en 2015 (+12%) et 1.180 millions € en 2008 (-18%). Ces 967 millions € se répartissent en 783 millions pour les fonds créés en 2016 et 184 millions pour les fonds créés en 2015.

Source : enquête AFG-AFIC 2016

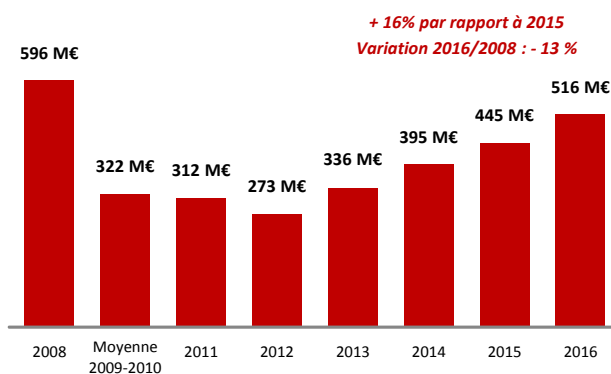
Collecte IR – ISF

En 2016, la collecte des fonds au titre de la réduction d'impôt sur le revenu s'établit à 451 millions € (+8%/2015) et celle des fonds au titre de la réduction d'impôt sur la fortune à 516 millions € (+16%/2015). Des montants en progression depuis 2013 mais inférieurs à ceux de 2008 (fonds IR : -23% 2016/2008 ; fonds ISF : -13% 2016/2008).

Levées au titre de l'IR - par année



Levées au titre de l'ISF - par année

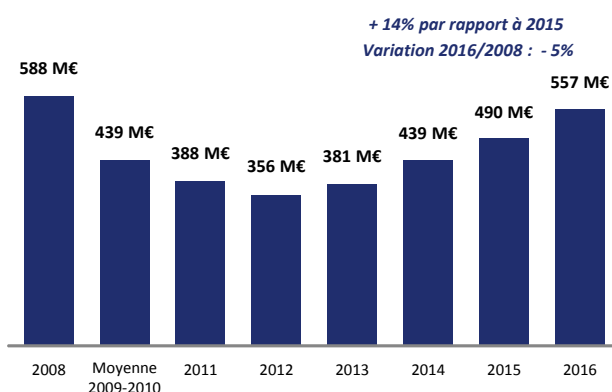


Source : enquête AFG-AFIC 2016

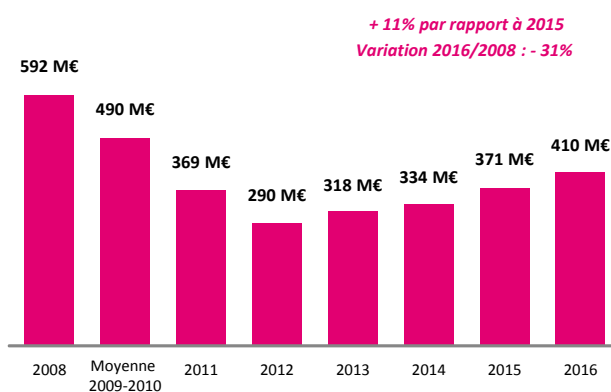
Collecte FIP – FCPI

Le redressement des levées observé depuis 2013 se poursuit à des rythmes différents selon qu'il s'agit des FIP, qui ont levé 557 millions € en 2016, un niveau qui n'est plus inférieur que de 5% à celui de 2008, ou des FCPI qui, avec 410 millions €, restent 31% en dessous du montant de 2008.

Levées des FIP - par année

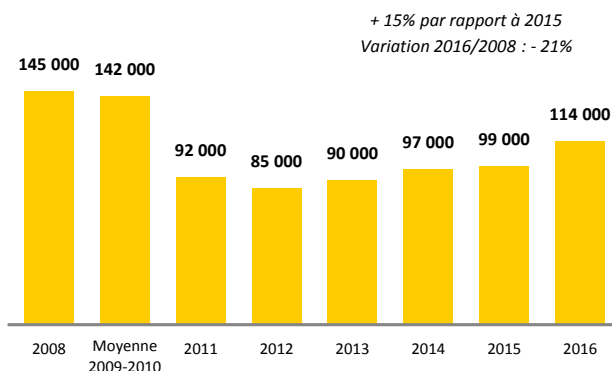


Levées des FCPI - par année

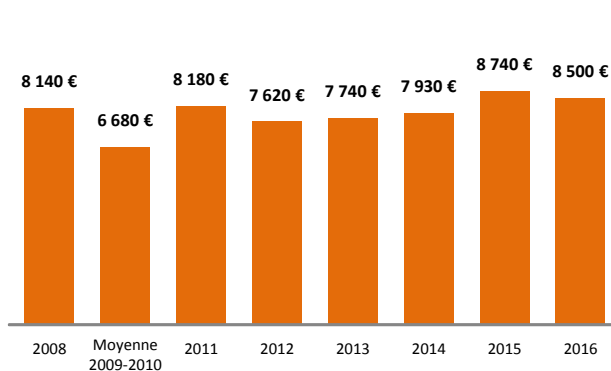


2/ Le nombre de souscripteurs croît, le montant moyen de souscription se stabilise

Nombre de souscripteurs - par année



Montant moyen des souscriptions - par année

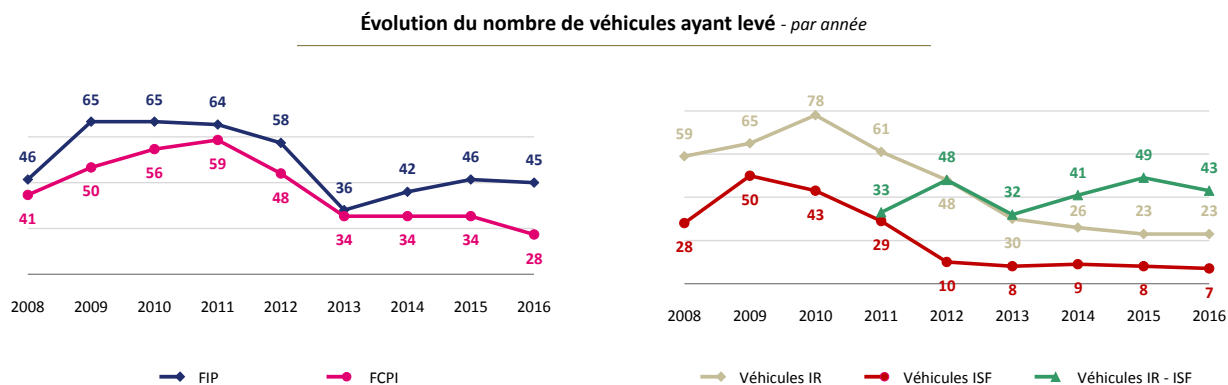


En 2016, 114.000 particuliers ont souscrit à des FCPI et/ou à des FIP, un nombre en nette progression (+15%) par rapport à 2015, mais inférieur de 21% par rapport aux 145.000 souscripteurs de 2008. Le montant moyen des souscriptions affiche une relative stabilité à 8.500 € (-3%/2015).

3/ Une offre qui continue à se concentrer

73 fonds ont levé des capitaux en 2016 : les FIP représentent 62% des fonds et 58% de la collecte (45 FIP, 557 M€), les FCPI 38% des fonds et 42% de la collecte (28 FCPI, 410M€).

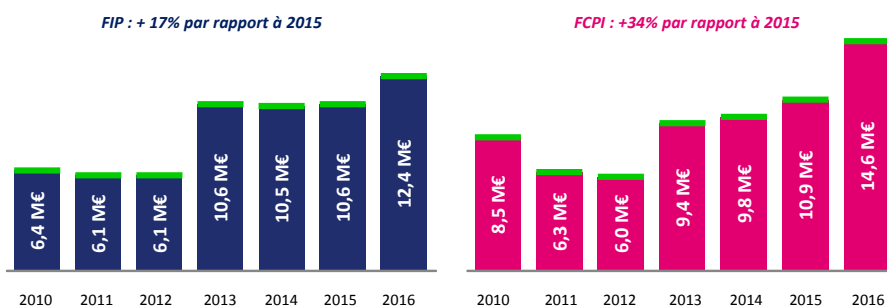
Le nombre total de fonds est en repli par rapport aux années 2009-2012.



4/ Une taille moyenne des véhicules en hausse

Forte progression de la taille moyenne des fonds en 2016

(en millions d'euros tous millésimes confondus)



La taille moyenne des FIP est de 12,4 millions €, et celle des FCPI de 14,6 millions €, des niveaux records.

5/ Des instruments qui remplissent leur objectif de financement de l'innovation et de proximité

87% des investissements des FCPI sont concentrés sur des entreprises des secteurs d'avenir : le numérique, les biotechnologies, les télécoms et la transition énergétique.

Les FIP couvrent 12 régions françaises, en particulier le long de l'axe Ile-de-France, Bourgogne-Franche Comté, Rhône-Alpes-Auvergne, PACA.

« Afin d'accompagner les défis spécifiques au financement de l'innovation en France, l'AFIC milite pour accroître le niveau de réduction d'impôt attaché aux FIP et aux FCPI pour que les particuliers puissent participer plus largement à la croissance d'entreprises innovantes et de proximité. L'AFIC en a fait l'une de ses 16 propositions présentées aux équipes de campagne des candidats à la présidentielle » déclare **Olivier Millet**, Président de l'AFIC

L'AFG, dans son livre blanc sur le financement des PME qui sortira dans les prochaines semaines, prône que le financement des PME françaises bénéficie du statut de « cause nationale ». **Christophe Bavière**, en charge de la mission transverse « Financement des PME/ETI » de l'AFG et président de son comité technique « Capital investissement » déclare que « le montant investi via les FCPI et les FIP dans les PME n'est pas suffisant pour répondre à l'ambition de notre place, de devenir la première en Europe pour le financement des PME. Les FCPI et les FIP doivent être dynamisés notamment en relevant le taux de réduction d'impôt sur le revenu et en sortant cette incitation du plafond des 10.000 euros ».

Pour rappel, la fiscalité appliquée aux FIP et aux FCPI, notamment aux fonds IR a subi de nombreux aménagements de nature à en limiter le développement.

Le taux de réduction IR a été ramené de 25% du montant investi en 2010 à 18% en 2012. Depuis 2013, la réduction d'impôt est par ailleurs intégrée dans le plafond global de 10.000 € attribué par foyer fiscal. Le plafond spécifique est quant à lui resté inchangé à 12.000 € pour un célibataire et 24.000 pour un couple.

Le taux de réduction d'ISF est de 50% du quota du fonds investi en PME, et la réduction est plafonnée à 18.000 €.

L'étude « Levée de capitaux par les FCPI et FIP en 2016 », est disponible sur les sites www.afg.asso.fr et www.afic.asso.fr.

CHIFFRES CLÉS

Au titre de la collecte de l'année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de sociétés de gestion	33	39	39	39	35	34	34	34	31
Nombre de souscripteurs	145 000	156 000	127 000	92 000	85 000	90 000	97 000	99 000	114 000
Montant moyen des souscriptions	8 140 €	6 180 €	7 000 €	8 180 €	7 620 €	7 740 €	7 930 €	8 740 €	8 500 €

Montants totaux collectés (tous millésimes)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€	967 M€
- FIP	588 M€	460 M€	418 M€	388 M€	356 M€	381 M€	439 M€	490 M€	557 M€
- FCPI	592 M€	502 M€	476 M€	369 M€	290 M€	318 M€	334 M€	371 M€	410 M€

Nombre de véhicules ayant levé	87	115	121	123	106	70	76	80	73
- FIP	46	65	65	64	58	36	42	46	45
- FCPI	41	50	56	59	48	34	34	34	28

Montants totaux collectés (tous millésimes)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€	967 M€
- IR	584 M€	608 M€	605 M€	445 M€	373 M€	363 M€	378 M€	416 M€	451 M€
- ISF	596 M€	355 M€	289 M€	312 M€	273 M€	336 M€	395 M€	445 M€	516 M€

Nombre de véhicules ayant levé	87	115	122	123	106	70	76	80	73
- IR	59	65	78	61	48	30	26	23	23
- ISF	28	50	44	29	10	8	9	8	7
- IR-ISF	-	-	-	33	48	32	41	49	43

À PROPOS DE L'AFIC

L'AFIC regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 290 membres actifs. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de l'AFIC.

PLUS D'INFORMATIONS : le site Internet de l'[AFIC](http://www.afic.asso.fr)

À propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent près de 3 800 milliards d'€ d'actifs dont près de 2 150 milliards d'€ sous forme de gestion financière de fonds collectifs.

Les sociétés de gestion – environ 630 – contribuent de manière essentielle au financement de l'économie réelle, notamment en apportant des capitaux aux entreprises françaises (20% du flottant du CAC 40, 25% du flottant du CAC *small* 90, 25% du stock des obligations d'entreprises non financières et 35% de leurs billets de trésorerie) et en finançant les PME via le capital investissement et les fonds *small* et *midcaps*.

Le capital investissement est une branche très active du métier de la gestion. Les FCPR-FCPI-FIP s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Un comité spécifique est en charge du capital investissement. Il est présidé par Christophe Bavière, qui préside également la mission transverse « Financement des PME/ETI » de l'AFG.

PLUS D'INFORMATIONS : le site Internet de l'[AFG](http://www.afg.asso.fr)

CONTACTS PRESSE

AFIC : Antoinette Darpy Tél. : 06 72 95 07 92 - a.darpy@afic.asso.fr

AFG : Alexandra Imbert Tél. : 01 44 94 96 59 – a.imbert@afg.asso.fr